

**AU QUÉBEC, ON BOUGE !**  
**Points saillants de la nouvelle**  
**Politique de l'activité physique, du**  
**sport et du loisir**

**VOLUME 14, NUMÉRO 12 – 2017**

Par Marc-André Lavigne, Ph. D., directeur de l'Observatoire  
québécois du loisir

Le 3 avril dernier, le Gouvernement du Québec déposait sa Politique de l'activité physique, du sport et du loisir. Intitulée *Au Québec, on bouge!*, cette politique est le premier véritable énoncé des orientations gouvernementales dans notre secteur depuis le Cadre d'intervention gouvernemental en matière de loisir et de sport de 1997 (et, dans une moindre mesure, les plans stratégiques de 2001, 2005 et 2009) et la première politique digne de ce nom depuis le Livre blanc de 1979.

Quelle est la vision générale de cette politique? Quels sont sa finalité, les enjeux ciblés et les orientations privilégiées? Ce bulletin se veut une introduction à la Politique de l'activité physique, du loisir et du sport. Elle est plus descriptive qu'analytique, et vise à la fois à répondre à ces questions et à mettre la table pour une série d'autres bulletins à ce sujet.

## CONTEXTE

Le dépôt d'une nouvelle politique en loisir et en sport est loin d'être une surprise. En fait, cette politique découle du livre vert *Le goût et le plaisir de bouger*, présenté en 2013, qui amorçait une consultation à la grandeur de la province pour discuter des nouvelles orientations à adopter en matière d'activité physique, de sport et de loisir, ainsi que du rôle souhaité de l'État et des partenaires dans le développement de ces secteurs. Un peu moins de 200 mémoires, soit environ 60 provenant d'organismes provinciaux, 80 d'organismes régionaux et une cinquantaine d'organismes locaux, ont servi à alimenter l'élaboration de la nouvelle politique.

*Au Québec, on bouge!* marque un tournant dans les orientations gouvernementales en loisir et en sport à plusieurs égards. D'emblée, la nouvelle politique répond à un désir, à peine voilé, de mettre à l'avant-plan l'activité physique comme outil de prévention en santé. Comme dans de nombreuses politiques nationales ou locales de pays industrialisés, on considère la croissance de l'activité physique comme un remède aux hausses des coûts de santé liés à l'embonpoint et aux

maladies en découlant et à une dégradation de la santé des populations en général.

L'intervention de l'État québécois en activité physique est cependant loin d'être une nouveauté. Le programme Kino-Québec existe depuis les années 1980, et des initiatives de marketing social (*Vas-y!*, entre autres) et de partenariat (comme *Québec en Forme*) ont été au cœur des interventions gouvernementales des dernières années. Le changement se trouve dans la nomenclature de la Politique et dans une distinction plus claire entre loisir et activité physique, le premier n'englobant plus nécessairement la seconde.

L'importance de l'activité physique ressort principalement des deux seules cibles de la Politique, constituant ainsi son leitmotiv. On vise à, « d'ici 2027, augmenter d'au moins 10 % la proportion de la population qui fait au moins le volume recommandé d'activité physique pendant ses temps libres et, plus précisément, de 20 % pour les jeunes âgés de 6 à 17 ans » (p. 15). Cette cible est d'ailleurs cohérente avec les orientations de la récente Politique gouvernementale de prévention de la santé, déposée en octobre 2016,

et avec le désir de « faire du Québec la nation la plus en forme au monde » du gouvernement péquiste précédent.

## **ENJEUX ET ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE**

Il n'en demeure pas moins que cette politique ne se réduit pas nécessairement à la simple promotion d'un loisir actif. Elle reconnaît l'apport des partenaires des milieux associatif, municipal et scolaire. En fait, la place et la présence partagées de l'activité physique, du sport et du loisir se font sentir davantage dans la définition et l'articulation des enjeux et des orientations, les enjeux étant présentés (ou sous-entendus) comme transversaux dans les trois sphères mentionnées.

### **ENJEU 1 : L'ACCESSIBILITÉ**

« Rejoindre dans leurs milieux de vie les personnes de tous âges et de toutes conditions pose de nombreux défis. Néanmoins, l'accessibilité physique, temporelle et socioéconomique favorise à la fois l'intention de pratiquer des activités et permet de concrétiser cette intention. » (P. 17)

L'originalité du premier enjeu n'est pas son sujet en soi. L'accès au loisir est l'une des premières préoccupations du loisir public et a justifié son développement. Or ici, la définition de l'accessibilité, vue comme physique (en termes de proximité et pas seulement de mobilité réduite), socioéconomique (en termes de diversité de besoins et d'accessibilité culturelle, et pas seulement en termes financiers) et temporelle (accès aux infrastructures dans une perspective de conciliation des obligations professionnelles et du temps libre personnel), aborde les enjeux sous-jacents dans une perspective moins classique, qui intègre davantage la pratique libre.

De l'enjeu de l'accessibilité découlent trois orientations :

Orientation 1 : « Améliorer les lieux de pratique et les services qui favorisent la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs » (P. 19)

Cet énoncé réaffirme l'importance des installations sportives et récréatives en regroupant à la fois leur construction, leur entretien et leur réfection, l'aménagement et l'emplacement des sites, ainsi que les heures d'accès et le transport. La création d'environnements favorables à la pratique s'inscrit également dans cette orientation, ouvrant la porte à la pratique libre et incluant les espaces verts.

Orientation 2 : « Faciliter la participation des personnes, des groupes ou des communautés qui ont des besoins particuliers » (P. 20)

Les groupes ciblés sont les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes immigrantes et les communautés culturelles, les personnes en situation de pauvreté, les autochtones, les communautés des milieux ruraux et des territoires isolés.

Orientation 3 : « Faciliter le cheminement des athlètes vers le haut niveau » (P. 24)

Cette orientation, qui est l'une des deux spécifiques au sport, s'inscrit dans le soutien aux 2500 athlètes de haut niveau, aux 6195 élèves athlètes des programmes sports-études et aux 3000 entraîneurs reconnus pour encadrer ces athlètes de façon permanente. Le développement de l'athlète (des stades de découverte, d'initiation et de récréation jusqu'à ceux de la compétition et du haut niveau) résulte d'une dynamique particulière qui requiert à la fois des installations adéquates, des ressources financières pour répondre à des besoins techniques, professionnels ou médicaux spécialisés, et des entraîneurs compétents. Le leadership crucial des fédérations sportives est également reconnu.

### **ENJEU 2 : LA QUALITÉ DE L'EXPÉRIENCE**

« La pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs est souvent motivée par des expériences gratifiantes vécues dans divers contextes : famille, service de garde, établissement d'enseignement, réseau organisé, organisme communautaire, etc. Il importe donc que les personnes de tous âges puissent vivre des expériences diversifiées, ludiques, agréables, valorisantes et sécuritaires adaptées à leurs goûts, à leurs besoins, à leurs aspirations et, bien sûr, à leur condition physique.

Du personnel bénévole ou rémunéré, adéquatement formé, contribue également à enrichir ces expériences et à favoriser la persévérance. » (P. 25)

La dimension qualitative de l'expérience est citée comme enjeu prioritaire dans la Politique, mais on cible prioritairement, dans les explications, le développement d'habiletés motrices et le « goût de bouger ». La forte présence des initiatives de Pierre Lavoie, citées dans le document, s'inscrit dans cette visée.

Les dimensions éthiques de la pratique, tant en matière de prise de risques et d'esprit sportif que de prévention de l'intimidation et de violence à caractère sexuel, entrent également dans cet enjeu.

Le respect de l'intégrité physique et morale est d'ailleurs au cœur de la quatrième orientation de la Politique : « Offrir un environnement stimulant, sécuritaire et respectueux qui convient au niveau de développement des participantes et des participants » (p. 27).

Le but est d'offrir les conditions nécessaires afin d'optimiser les bénéfices de la pratique et de soutenir la motivation et la persévérance. L'animation des environnements de pratique, la valorisation du potentiel des participants, la formation adéquate, une réglementation appropriée, de l'information bien transmise et la mise en place d'un cadre respectueux pour les participants sont les principales avenues mentionnées, axées entre autres sur la mise en place d'outils d'accompagnement et la sensibilisation.

### **ENJEU 3 : LA PROMOTION**

« Dans la mise en œuvre de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, l'État et les organisations concernées pourront déployer une variété de stratégies d'information, de sensibilisation et de valorisation ciblant, d'une part, les personnes dont on veut augmenter le niveau d'activité physique et, d'autre part, celles qui ont le pouvoir de créer des environnements physiques, socioculturels, politiques et

économiques qui facilitent la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs. » (P.29)

Le troisième enjeu repose essentiellement sur des stratégies de communication visant le grand public. On vise à valoriser les bons coups et les pratiques exemplaires, la contribution essentielle des « parents, bénévoles, entraîneurs, responsables de l'animation, de l'accompagnement, de l'éducation et de l'encadrement » (p. 29), la performance des athlètes de haut niveau, ainsi que mettre à l'avant-plan les bienfaits de la pratique sur la santé physique et psychologique de la population.

Plus précisément, cette promotion s'articule autour de trois axes, chacun faisant l'objet d'une orientation particulière.

Orientation 5 : « Valoriser les activités physiques, les sports et les loisirs » (P. 30)

Cette orientation s'inscrit dans les efforts déjà déployés pour faire la promotion de l'activité physique, mais également du sport et du loisir, tant par l'information, la sensibilisation et la valorisation. Elle souligne l'importance d'innover, d'assurer une complémentarité dans les messages et les modes de diffusion. On cible particulièrement les élus et les leaders d'opinion.

Orientation 6 : « Valoriser et promouvoir le bénévolat dans les activités physiques, les sports et les loisirs » (P. 31)

La Politique reconnaît le rôle essentiel joué par les bénévoles, souligne leur apport économique et soulève du même coup les défis du recrutement, de la formation, de la fidélisation et du soutien offert. Si, sur ces derniers points, le discours du gouvernement a peu changé, la reconnaissance des enjeux en matière de responsabilité civile et de responsabilité juridique donne une nouvelle couleur à la position gouvernementale. On souligne également les attentes de plus en plus élevées de la population à l'égard des services, et l'importance d'attirer les jeunes au titre de la relève, les parents pour montrer l'exemple et les personnes retraitées désireuses de s'investir dans leur communauté.

Orientation 7 : « Promouvoir le sport de haut niveau et faire connaître les athlètes québécois de l'élite internationale » (P. 32)

C'est la seconde orientation spécifique au sport et aux athlètes de haut niveau. On y souligne la contribution de l'élite sportive au rayonnement de la province. Source de fierté et d'inspiration, les athlètes sont des ambassadeurs qui méritent d'être connus et reconnus.

#### **ENJEU 4 : LE LEADERSHIP ET LA CONCERTATION**

« La clé du succès des actions qui découleront de la Politique réside en grande partie dans la concertation de tous les partenaires et dans le leadership dont ils feront preuve. Qu'elles soient du milieu des services de garde éducatifs à l'enfance, associatif, éducatif ou municipal, du monde du travail, du domaine de la santé ou du secteur privé, toutes les personnes concernées gagneront à coordonner leurs activités et à agir en synergie dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique. Il s'agit d'une condition sine qua non pour que la population de toutes les régions du Québec ait accès aux services, aux installations et aux espaces permettant la pratique libre ou encadrée de nombreuses activités. » (P. 33)

Le dernier enjeu concerne l'organisation de l'activité physique, du sport et du loisir, et, plus précisément, les acteurs qui en assurent sa gouvernance. Le Ministère ne peut agir seul et nécessite la collaboration d'une myriade d'organisations, tant publiques et parapubliques que privées et sans but lucratif, possédant chacune des ressources et des mandats qui leur sont propres. La huitième et dernière orientation s'inscrit dans cette visée.

Orientation 8 : « Assurer, à chaque palier, un partage cohérent et clair des responsabilités des organismes concernés, et veiller à leur concertation » (P. 33)

Cette orientation devient en fait la condition sine qua non d'une mise en œuvre réussie de la Politique et de ses mesures. La Politique reconnaît une expertise à chacun des paliers (local, régional, provincial) et préconise une synergie nécessaire entre les acteurs. Si plusieurs sont déjà habitués à collaborer, d'autres sont appelés à se joindre au

mouvement : le réseau des centres de la petite enfance, le secteur privé, le monde du travail et, dans une moindre mesure, le milieu éducatif et celui de la santé. Ces acteurs devront être intégrés, au risque de créer de nouveaux silos. La Politique appelle aussi à une meilleure collaboration entre le scolaire et le municipal, entre les milieux du sport et de l'éducation, et entre les ministères.

#### **CONCLUSION**

La nouvelle Politique de l'activité physique, du sport et du loisir s'inscrit résolument dans un discours axé sur la prévention en santé et la lutte à l'obésité, et fait apparaître du même coup le loisir comme un temps et comme un univers (et un réseau d'acteurs) privilégiés pour atteindre les objectifs fixés.

Dans la continuité du livre vert *Le goût et le plaisir de bouger* (2013), la Politique est néanmoins beaucoup plus nuancée. En fait, sans affirmer qu'il y a incohérence ou opposition de stratégies, Au Québec, on bouge! valse entre la prépondérance d'un loisir qu'elle qualifie d'« actif » et l'application de normes à mettre en œuvre et d'objectifs concrets à atteindre, et une vision plus englobante visant la création d'environnements favorables à une participation sportive et récréative saine, accessible et de qualité, en concertation avec le milieu. On reconnaît ainsi l'importance d'être actif physiquement, mais également des bénéfices sociaux associés à ces pratiques, englobant un spectre de pratiques beaucoup plus large.

Par ailleurs, le loisir et, en corollaire, le sport et l'activité physique sont plutôt décrits comme un moyen, un instrument, et non une fin en soi. En ce sens, La Politique s'écarte résolument de l'héritage du Livre blanc sur le loisir de 1979 et de sa visée consistant à explorer les fondements de l'utilisation du temps libre et l'intervention de l'État dans ce domaine. Les titres des documents sont d'ailleurs éloquentes : en 1977, le livre vert s'intitulait *Prendre notre temps*. Deux ans plus tard, le livre blanc prenait pour titre *On a un monde à recréer*, ce qui fait contraste avec la finalité avouée que, « au Québec, on bouge! » ou, du moins, qu'on vise à le faire davantage.

Dans le même ordre d'idées, pour la mise en œuvre d'une politique où les cibles, si peu nombreuses soient-elles, sont si clairement définies, les défis seront nombreux à relever. L'harmonisation des orientations provinciales avec les réalités (et dynamiques) régionales et locales, les facteurs de réussite de la persistance dans la pratique qui résultent d'une motivation plus intrinsèque qu'extrinsèque, les critères pour définir la qualité de l'expérience, l'émergence nécessaire de nouvelles interfaces de collaboration, la mise en place de mesures efficaces pour rejoindre les « non-usagers » et assurer une réelle accessibilité au loisir sont autant d'exemples de défis structurants que les acteurs du loisir, gouvernementaux ou non, auront à relever.

L'Observatoire publiera une série d'analyses sur les enjeux liés aux nouvelles orientations. La Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, qui représente à notre avis un tournant majeur dans l'histoire du loisir québécois, servira d'inspiration pour quelques bulletins, à paraître au cours des prochaines semaines.

Le Gouvernement a publié lors du lancement de la Politique une liste de mesures associées aux quatre enjeux, qui fait office informellement de plan d'action. Cette liste porte un éclairage intéressant sur ce qui est préconisé pour traduire les orientations en actions plus concrètes. Toutefois, plusieurs de ces mesures n'ont pas encore été adoptées et, par conséquent, ne feront pas l'objet d'analyses ou de descriptions dans les prochains bulletins.